



# GROUPEMENT DE COMMANDE CCPA-CCPI-CLCL

**Accompagnement des propriétaires modestes et très modestes ainsi que certains propriétaires bailleurs dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat privé**

***Marché de services n°2026-17***

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Mode de consultation : procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert*

**Pli à remettre avant le 24 juillet 2026, 12h00**

### **1. Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de confier, à un prestataire spécialisé, l'animation opérationnelle du volet 3 du pacte territorial France Rénov' de chaque membre du groupement de commande, dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

### **2. Caractéristiques du contrat**

#### **2.1 Allotissement**

Le marché n'est pas alloté au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

#### **2.2 Durée du contrat**

La date de commencement est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2026. Le contrat commencera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Quelle que soit la date de commencement, il se terminera le 31 décembre 2028. Le contrat est reconductible tacitement une fois pour une année.

#### **2.1 Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont fixés au cahier des charges.

### **3. Caractéristiques de la consultation**

#### **3.1 Procédure**

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique.

#### **3.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale.

#### **3.3 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 3.4 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à **huit jours calendaires** avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>. L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

## 4. Composition du dossier de consultation

Conformément à l'article R. 2132-2 du Code de la commande publique, le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Il comprend les documents suivants :

#### Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- L'annexe- Déclaration cotraitance,

#### Les pièces techniques:

- Le Cahier des Charges,
- La trame du mémoire technique

#### Les pièces financières :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE),

#### Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2),
- Un acte de sous-traitance : DC4 (le cas échéant).

## 5. Réponse des entreprises

### 5.1 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

#### 5.1 Groupement d'entreprises

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

#### 5.2 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **24 juillet 2026, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh) (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

**Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.**

### **5.3 Contenu du pli**

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- Les annexes « cotraitance », le cas échéant,
- Le BPU,
- Le DQE,
- La / le(s) DC4, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

***Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, ...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.***

***Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.***

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

## **6. Analyse des plis**

### **6.1 Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

En cas de groupement d'entreprise, chacun de membres du groupement devra remettre un dossier complet de candidature. Le mandataire ou les membres du groupement devront être labellisés "**Mon Accompagnateur Rénov**" et "**AMO labellisé Autonomie**".

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

<b>Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :</b>
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Les pouvoirs du signataire à engager le candidat ou le groupement
<b>Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :</b>
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
<b>Capacité économique et financière du candidat :</b>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
<b>Capacités techniques et professionnelles du candidat :</b>
Liste des principales prestations effectuées <u>au cours des trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références pertinentes au regard de la nature du projet (références précédentes sur des prestations similaires)</u> .
<b><u>Justificatif labellisation « Mon Accompagnateur Rénov » - MAR</u></b>
<b><u>Justificatif labellisation AMO labellisé Autonomie</u></b>
<b>Assurances</b>
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
<b>En cas de sous-traitance, le formulaire DC4</b>

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DCE, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Lorsque le candidat est une entreprise nouvellement créée, qui ne peut fournir les déclarations du chiffre d'affaires et les références des prestations similaires exécutées comme demandées dans le présent règlement de consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **6.2 Critères de choix de l'offre**

L'acheteur se réserve le droit d'analyser les offres avant les candidatures comme le permet l'article R2144-3 du code de la commande publique. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>Qualité de l'offre</b> <i>La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants</i>	<b>60 %</b>
<u>Sous-critère n°1</u> : Qualité et pertinence des moyens humains affectés à la réalisation du marché (composition, rôles et expériences de l'équipe mobilisée), appréciées au regard de la note n°1. (25 %)	
<u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence de la stratégie d'intervention et d'accompagnement proposée (y compris outils de pilotage et qualité des livrables), appréciée au regard de la note n°2. (35 %)	
<b>Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

• Critère « Valeur technique » : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

• Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Le critère Prix correspond au montant indiqué au détail quantitatif estimatif (DQE). Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, et c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

### 6.3 Négociation

S'agissant d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, il n'y aura aucune négociation. L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres.

## 7. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalys.bretagne.bzh](http://www.megalys.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'adresse susvisée.

## 8. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rennes  
3 Contour de la Motte – CS 44416  
35044 RENNES CEDEX  
Tél : +33 2 23 21 28 28

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

\* \* \*